

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2016/02

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 27 Janvier 2016

L'an deux mille seize et le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 19 janvier 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – CROZIER – GAUTHIER – JOLLIVET – CORNET –
GRENIER - TESTON – HILAIRE – PIQUEMAL – LEBRAT-**

**Excusés : Mme BEUGNET a donné procuration à Mr TESTON.
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.
Mr EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL.
Mr RIFFARD**

Absent : Mr BOUNIARD

Mr GAUTHIER a été élu secrétaire.

**Objet : Convention avec le Centre de Gestion de la FPT de l'Ardèche pour le
contrôle et le suivi des dossiers CNRACL.**

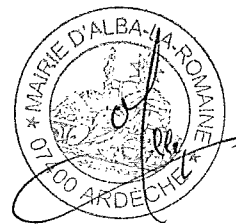
Au cours de cette séance le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

.../...

- **DECIDE** de conclure avec le CDG de la FPT de l'Ardèche une convention dans le cadre de ses missions facultatives, afin qu'il puisse intervenir dans le contrôle et le suivi des dossiers CNRACL que la commune peut être amenée à présenter à la caisse des dépôts.
- **PRECISE** que la convention fixe la nature de son intervention, les dossiers couverts, ainsi que les modalités financières.
- **PRECISE** que cette convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017.
- **AUTORISE** son Maire à signer la dite convention.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 27 janvier 2016.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 28 janvier 2016
LE MAIRE
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

29 JAN. 2016